

**COMMUNE DE LAIGNEVILLE**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2015**  
**N° 2015-05**

Le Jeudi 10 Septembre 2015 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christophe DIETRICH, Maire.

**Étaient présents** : Mr DIETRICH, Mme CARDON, Mr PICCOLI, Mme TOFFIN, Mme GOURBESVILLE, Mr MORENO, Mme BOYART, Mr TIRAND, Mr DEGAUCHY, Mr PADE, , Mr BAUDOUIN, Mme CHAMAND, Mme VUIDEPOT, Mr BARRIER-BOURRIAU Mr VARLET, Mr CHELLUM, Mr DELAPORTE, Mme LAMOUR

**Absents excusés** : Mr VIGREUX pouvoir à Mme GOURBESVILLE, Mme MANIEY pouvoir à Mme CHAMAND, Mme LELONG pouvoir à Mme BOYART, Mme LAROSE pouvoir à Mme TOFFIN,

**Absents** : Mmes COURVOISIER, Mme DELAPORTE, Mme FRANQUE, Mr DURIEZ, Mme AUZOU,

Mr VARLET a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'ajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour de la séance du 10 Septembre 2015.

**A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition.**

**1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2015**

**A la majorité le Conseil Municipal approuve le compte rendu de séance en date du 15 JUIN 2015.**

Une abstention : Mme LAMOUR

**2. PRIME DE FONCTION ET DE RESULTATS « P.F.R »**

Suite à la remarque du service du contrôle de légalité de la Préfecture de Clermont notifié par courrier R.AR en date du 25 Juin 2015, il convient de rapporter la délibération n° 2015-03-05-10 et reprendre une délibération concernant la PFR sans faire apparaître les coefficients.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité vote cette décision.**

### **3. DISPOSITIF « PASS PERMIS CITOYEN » : partenariat avec le Conseil Départemental**

Monsieur le Maire expose que par courrier du 12 Mai 2015, le Conseil Départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass Permis Citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil départemental accordait une aide de 400 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil départemental accordera 600 € pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

**Le Conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la participation de la commune à ce dispositif et à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.**

### **4. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES AVEC LE SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE**

Le SE60 a constitué par délibération en date du 20/11/2014, un groupement d'achats d'électricité et de services associés.

Ce groupement vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire et tirer un meilleur profit de ses adhérents par une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune.

**Le conseil municipal à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commande du SE60.**

### **5. CONTENTIEUX DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE DOUAI**

**Le Conseil municipal à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à ester en justice dans l'affaire VOZNIAK /COMMUNE DE LAIGNEVILLE concernant le contentieux d'urbanisme.

### **6. APPROBATION DE LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU POUR LA CREATION D'UNE AIRE DES GENS DU VOYAGE SUR LA COMMUNE DE LAIGNEVILLE**

Il est nécessaire en application des articles L123-16, R123-17 et R123-23 du code de l'Urbanisme de mettre le Plan Local d'Urbanisme de LAIGNEVILLE en compatibilité avec les travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage.

**Le Conseil Municipal à la majorité deux contre ( Mr TIRAND, Mr VARLET) approuve cette décision.**

## **7. CIMETIERE : création d'emplacements pour espaces cinéraires**

Monsieur le Maire propose d'utiliser les emplacements libres au bout des allées du nouveau cimetière pour y aménager des espaces cinéraires : caves urnes.

La cave urne est une sépulture cinéraire, cela signifie qu'il est destiné aux cendres d'un défunt. Il s'agit d'un tout petit caveau « individuel » construit en pleine terre.

On peut y placer une ou plusieurs urnes funéraires

La cave urne est refermée par une dalle de béton

C'est un lieu de recueillement privé (par opposition au columbarium)

La cave urne est dans une concession funéraire

**Le Conseil Municipal à l'unanimité vote cette proposition et fixe les tarifs suivants :**

\*15 ans 150 €

\*30 ans 250 €

## **8. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité vote la création de l'emploi à temps complet d'attaché principal à compter du 14 Septembre 2015.**

## **9. JUGEMENT : TALLON Lucette / COMMUNE DE LAIGNEVILLE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les éléments qui constituent l'affaire TALLON Lucette contre la Commune de LAIGNEVILLE.

A titre consultatif Monsieur le Maire demande l'avis du conseil Municipal pour suite à donner au jugement rendu le 12 Aout 2015 par le Tribunal d'Instance de BEAUVAIS.

**A la majorité,**

**9 abstentions (**

**5 contre (Mr VARLET, Mme TOFFIN, Mme BOYART, Mme MANIEY, Mr BARRIER-BOURRIAU)**

**Le conseil Municipal décide de ne pas faire appel.**

**Monsieur le Maire ne prend pas part à ce vote.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

